



# Programme des Nations Unies pour l'environnement



Distr.  
RESTREINTE

UNEP/IG.5/INF.11  
25 novembre 1976

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Réunion intergouvernementale des Etats côtiers  
de la région méditerranéenne sur le "Plan bleu",  
Split (Yougoslavie), 31 janvier-4 février 1977

## LES ETABLISSEMENTS HUMAINS DANS LA REGION MEDITERRANEEENNE : QUELQUES APPROCHES DE LA SOLUTION DES PROBLEMES ET PROPOSITIONS D'ACTION

Note établie par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et  
la culture (UNESCO).

GE.76-11671

LES ETABLISSEMENTS HUMAINS DANS LA REGION MEDITERRANEENNE :  
 QUELQUES APPROCHES DE LA SOLUTION DES PROBLEMES  
 ET PROPOSITIONS D'ACTION

DEFINITION DU PROBLEME : SITUATION ACTUELLE ET TENDANCES A LONG TERME

1. La région méditerranéenne, berceau de civilisations très anciennes, est depuis des milliers d'années sujette à des interventions humaines très actives qui ont laissé leur marque sur son environnement. Une des grandes mutations a été la prolifération des établissements humains.
2. L'expression "établissements humains" sera employée ici dans un sens général couvrant toute la gamme des établissements sans limite d'étendue ni de population. Comme le dynamisme de ces établissements fait qu'ils évoluent avec le passage du temps, il importe au plus haut point de tenir compte des processus et de l'évolution historiques. Leur développement dans la région méditerranéenne s'explique par l'accroissement de la population, l'intensification des activités commerciales, les contacts avec d'autres cultures et l'industrialisation.
3. Urbanisation. Environ 70 % d'une population de plus de 250 millions d'habitants sont concentrés aujourd'hui dans les zones urbaines, ce qui témoigne d'une nette tendance à la constitution de villes de plus en plus grandes et densément peuplées. La situation change si vite que, dans de nombreux pays de la région, les pouvoirs publics ont de la peine à maîtriser les problèmes nombreux et graves liés, en particulier, à l'occupation des sols, à la création d'emplois, au logement et aux besoins de communications et de transports. C'est pourquoi on reproche aujourd'hui à la ville - jadis prônée en tant que source d'influences civilisatrices - d'être devenue le lieu d'élection de toutes les formes de pollution, de la ségrégation et des tensions psychologiques, le royaume du temps perdu et de la solitude, et même parfois une source de dangers.
4. Il est une préoccupation commune à toutes les zones urbaines : celle de l'eau. Dans la région méditerranéenne, l'approvisionnement en eau et sa qualité constituent un problème de tous les jours. Dans les zones arides du sud, par exemple, la quantité de sels minéraux ou de matières solides en suspension dans l'eau dépasse souvent les limites reconnues comme admissibles pour la consommation humaine. L'eau joue aussi un rôle important dans l'évacuation des eaux usées, et notamment des déchets de l'organisme humain. L'insuffisance des moyens mis en oeuvre risque de créer de graves problèmes de santé, qui ont des répercussions sur le bien-être des personnes et leur productivité.
5. Les grands complexes industriels. L'apparition de grands complexes industriels a créé un nouveau problème important dans la région méditerranéenne. La sidérurgie, l'industrie pétrolière et les industries apparentées jouent à cet égard un rôle particulier. Leur implantation a eu un impact brutal et immédiat sur l'aménagement des sites, mais on en ignore encore les effets indirects. La plupart des données dont on dispose actuellement ont un caractère sectoriel et portent, par exemple, sur l'emploi, la production, la pollution, certains aspects de la flore et de la faune. Ce qui manque, c'est une évaluation intégrée des conséquences générales de la création de ces grands complexes, notamment leurs coûts indirects tels qu'en témoigne, par exemple, la dégradation de la qualité de la vie des populations locales.

6. Transformations progressives, à petite échelle, des zones littorales. Elles sont généralement le fait d'initiatives locales ou régionales et se caractérisent par une organisation spatiale plus ou moins mal conçue. Leurs effets sur le milieu naturel sont progressifs, font tache d'huile et ont parfois un caractère insidieux, à la différence de ceux des grandes entreprises financées de sources nationales ou supranationales.

7. Ces transformations locales sont le résultat de la construction de foyers de vacances, de la multiplication des opérations immobilières de caractère spéculatif, de l'expansion anarchique des zones urbaines et des banlieues et du développement des structures de loisirs telles que les marinas et les ports de plaisance. Il importe d'examiner les incidences de ces divers facteurs du point de vue de leur utilité sociale en tenant compte des besoins de la collectivité et de l'individu.

8. Développement du tourisme dans les zones côtières. La cadence de développement et d'extension de l'industrie touristique s'est beaucoup accélérée dans les zones côtières de la Méditerranée depuis quelques années. Le nombre des touristes y a quadruplé en moins de 15 ans. Le tourisme a sur l'environnement naturel et la structure socio-culturelle de chaque site des effets très préjudiciables dans l'immédiat et qui risquent même de compromettre son avenir dans ces régions. C'est pourquoi il importe de déterminer les limites à fixer à la croissance du tourisme pour en réduire les incidences nuisibles et protéger les ressources qui font précisément l'attrait de ces zones côtières.

#### METHODES D'APPROCHE DU PROBLEME

9. Il est proposé d'appliquer à l'analyse des établissements humains une méthode d'approche écologique intégrée, sur laquelle puisse se fonder une politique écologiquement rationnelle d'aménagement de l'habitat dans le contexte plus large du développement économique, national et régional, du bassin méditerranéen. Cette approche a pour but de fournir aux aménageurs et aux décideurs des données scientifiques objectives, utiles à la solution de problèmes concrets, et sur lesquelles on puisse fonder une saine politique de gestion.

10. Cette approche écologique du problème de l'habitat comporte plusieurs aspects importants. Elle met l'accent, notamment, sur la surveillance et des études de modélisation intégrées, qui font intervenir des variables non biologiques, biologiques, bio-humaines, physico-chimiques, socio-culturelles, économiques et psychologiques, ainsi que leurs interactions. Parmi les techniques qui semblent offrir des possibilités d'intégration, on peut citer la modélisation conceptuelle, l'analyse des flux d'énergie et de matières, l'analyse de la capacité de charge et l'analyse de systèmes dans son sens le plus large. Un autre aspect important est que le bien-être est considéré comme un objectif fondamental de l'aménagement de l'habitat et un critère essentiel d'évaluation de la performance du système.

11. Une approche intégrée commode de l'étude des problèmes de l'habitat dans la région consisterait à étudier les systèmes d'utilisation humaine et les interactions des établissements humains et de leurs écosystèmes et environnements. L'homme est alors considéré comme une entité biologique, culturelle, sociale et économique jouant un rôle dominant dans la modification des écosystèmes dont dépendent ses moyens d'existence et son bien-être.

12. Dans les conditions socio-culturelles et écologiques particulières à la Méditerranée, les principaux objectifs seraient les suivants : a) élaborer des cadres conceptuels et des directives méthodologiques pour l'étude intégrée des établissements humains en tant que systèmes écologiques; b) améliorer la connaissance et l'intelligence de l'écologie des établissements humains, surtout du point de vue de ses processus clés; c) faire mieux comprendre les rapports entre, d'une part, les caractéristiques et processus écologiques, structurels et fonctionnels de tel ou tel établissement humain et, d'autre part, le degré de bien-être de la population; d) tirer parti des connaissances acquises à des fins de formation, de planification et de démonstration.

13. L'attention serait surtout axée sur les zones d'importance particulière dans la région méditerranéenne; l'une pourrait évidemment être le littoral et une autre, les zones sous-utilisées de l'intérieur. L'aménagement du littoral a été jusqu'ici abordé selon une approche trop exclusivement linéaire. Etant donné le manque d'espace dans les zones littorales, il faudrait encourager les aménageurs, les urbanistes, les architectes et d'autres spécialistes à imaginer de nouvelles formes d'établissements humains, conçus pour s'étendre vers l'intérieur, afin de faciliter l'accès d'une mer déjà trop sollicitée à ceux qui en ont réellement besoin.

#### CE QU'ON POURRAIT FAIRE

14. Il est proposé d'élaborer une série de huit à dix études pilotes intégrées de démonstration sur les établissements humains de la région méditerranéenne, qui viserait à en faire mieux comprendre le fonctionnement en tant que systèmes écologiques et à servir de base à la prise de décisions. Cette approche serait holistique dans sa conception, mais on se préoccuperait particulièrement des interactions entre des établissements humains différents dans leur nature et leurs complexités avec leur environnement, et ainsi que des problèmes liés aux processus écologiques clés tels que les flux et la distribution de l'énergie et des matières.

15. On chercherait aussi à jeter des passerelles entre les urbanistes et les chercheurs travaillant à l'étude intégrée des établissements humains, notamment en associant les aménageurs et les décideurs à tous les stades de la planification et de l'exécution des projets. On étudierait les processus par lesquels les décideurs aboutissent aux choix finals, ce qui supposerait, notamment, qu'on détermine le rôle de ceux dont l'intervention dans ce processus a le plus d'importance (administration, groupes financiers, associations, syndicats, opinion publique, etc.), et qu'on analyse les conflits qui pourraient surgir entre eux.

16. Il est proposé d'élaborer des projets pour les quatre aspects suivants : grandes agglomérations urbaines, grands complexes industriels, transformations à petite échelle de zones côtières; opérations majeures d'aménagement touristique dans les zones côtières. Il faudrait établir au moins deux projets pilotes pour chacun de ces quatre types d'établissements humains ou de développement industriel. Le site idéal pourrait être, pour le premier, un pays riverain du Nord de la Méditerranée, et pour le second, un pays riverain de l'Est ou du Sud. Cette façon de procéder faciliterait sans doute la formation professionnelle et les échanges de personnel et d'informations au niveau régional ainsi que le renforcement des activités menées de concert et de la compréhension entre les pays de la région.

17. Le centre d'intérêt d'un projet pilote donné et les problèmes qu'il est censé résoudre détermineront évidemment les méthodes à adopter pour mieux faire comprendre le fonctionnement du système appliqué dans les différents projets pilotes. Il serait toutefois utile de s'attacher en particulier à deux aspects étroitement liés, quoique distincts, du fonctionnement des établissements humains, à savoir :

- a) l'analyse de certains établissements ou systèmes d'établissements, et de leurs éléments en tant que systèmes écologiques, en accordant une attention particulière aux études d'entrées-sorties ou de budgets des flux d'énergie et de matières, auxquelles s'ajouterait l'analyse des rapports entre ces processus du système d'établissement et le bien-être de l'homme;
- b) l'analyse de l'interaction de l'établissement humain (ou de la forme d'établissement) et de l'écosystème naturel dont il fait partie, l'accent étant mis sur les effets qu'ils ont l'un sur l'autre à court terme et à long terme, sur l'aptitude du système naturel à entretenir une activité humaine et sur la nécessité de prévoir l'utilisation maximale admissible de ménager les ressources naturelles renouvelables.

18. On devra tirer parti des connaissances acquises grâce à tel ou tel projet pilote pour en dégager des directives générales de caractère pratique à l'intention des décideurs en matière d'urbanisme et des planificateurs de l'occupation des sols. Une méthode d'approche de l'élaboration de recommandations dans ce sens pourrait consister à examiner, dans tel ou tel établissement ou système d'établissements, les régimes administratifs applicables à l'aménagement urbain (notamment les politiques d'aménagement physique, de transport et d'occupation des sols), aux services sanitaires (adduction d'eau et évacuation des eaux usées et des déchets solides), à la lutte contre la pollution de l'air et aux éléments du confort (activités ludiques et culturelles). On chercherait alors à construire des modèles de systèmes intégrés de gestion des villes et de l'environnement adaptés aux conditions particulières à la région méditerranéenne et tenant compte de la dimension de l'établissement, de ses objectifs de développement, des ressources disponibles, du niveau de développement du pays, des tensions qui s'exercent sur les écosystèmes, etc. Ces modèles pourraient aussi servir à formuler des recommandations concrètes quant aux modifications à apporter aux structures et aux programmes nationaux et locaux, pour atteindre certains objectifs dans un délai donné. Diverses recommandations formulées pour un établissement pourraient s'appliquer à d'autres ayant des caractéristiques analogues et situés dans d'autres parties de la Méditerranée; certains de leurs éléments pourraient même être d'application générale.

19. On devrait tirer parti des sites des projets intégrés de démonstration et de recherche pour la formation des chercheurs, des aménageurs et d'autres personnels associés grâce à des programmes de formation in situ et en cours d'emploi et en organisant des stages de formation et de séminaires. On créerait des mécanismes d'échange de personnel et d'informations pour les diverses activités intégrées menées dans la région sur les établissements humains, et on établirait des liens avec des projets analogues exécutés dans d'autres régions.

20. La planification et l'exécution de ces projets pilotes sur les établissements humains de la région méditerranéenne pourraient comporter deux phases :

- a) Des consultations entre les pays en vue de déterminer les sites qui se prêtent le mieux à l'exécution de projets écologiques intégrés sur les établissements humains et aux activités de formation et d'information connexes;
- b) La mise en oeuvre de certains projets de démonstration judicieusement choisis et d'activités connexes de formation et d'information tenant compte des conditions, des problèmes, des priorités et des besoins particuliers de la région méditerranéenne, considérés d'un point de vue biogéographique et socio-culturel. Ces projets auraient en général une durée de deux à trois ans, bénéficieraient de l'expérience acquise et des données rassemblées grâce aux projets déjà exécutés sur le terrain dans le cadre du programme MAB et du programme de coopération UNESCO/PNUE dans le domaine des établissements humains.

21. On tirerait parti, dans toute la mesure du possible, des cadres conceptuels et logistiques existants dans ces actions axées sur les problèmes des établissements humains de la région méditerranéenne. Parmi ces schémas de coopération scientifique internationale, on peut citer le Programme intergouvernemental et interdisciplinaire sur l'homme et la biosphère (MAB) de l'UNESCO, et en particulier, le projet MAB 11, qui a trait aux aspects écologiques des systèmes urbains, notamment du point de vue de l'utilisation de l'énergie 1/. L'UNESCO et le PNUE ont décidé d'élaborer, au titre de ce projet, une série d'études écologiques intégrées sur les établissements humains des diverses régions du monde 2/, ainsi qu'un programme de formation d'aménageurs des zones urbaines. On ferait aussi appel aux mécanismes de coopération mis au point par les pays méditerranéens dans le cadre du MAB. Il importerait aussi que les projets pilotes soient élaborés en liaison étroite avec le programme d'action établi comme suite à la Conférence HABITAT avec les projets exécutés, par exemple, par le Centre d'habitation, de la construction et de la planification (CHCP) du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et par les commissions économiques régionales.

---

1/ Voir la série de rapports MAB No 13. Expert panel on Project 11 : Ecological aspects of energy utilization in urban and industrial systems. Bad Neuheim, 16-19 octobre 1973.

2/ Voir la série de rapports MAB No 31. Task force on integrated ecological studies on human settlements, within the framework of Project 11. Paris, 2-6 juin 1975.